



ZENTRUM FÜR  
TECHNOLOGIEFOLGEN-  
ABSCHÄTZUNG  
BEIM SCHWEIZERISCHEN  
WISSENSCHAFTS-UND  
TECHNOLOGIERAT

CENTRE D'EVALUATION  
DES CHOIX  
TECHNOLOGIQUES  
AUPRÈS DU CONSEIL  
SUISSE DE LA SCIENCE  
ET DE LA TECHNOLOGIE

CENTRO PER  
LA VALUTAZIONE DELLE  
SCELTE  
TECHNOLOGICHE  
PRESSO IL CONSIGLIO  
SVIZZERO DELLA  
SCIENZA E DELLA  
TECNOLOGIA

CENTRE FOR  
TECHNOLOGY  
ASSESSMENT  
AT THE SWISS SCIENCE  
AND TECHNOLOGY  
COUNCIL

TA-SWISS  
Birkenweg 61  
3003 Bern  
Tel. 031 322 99 63  
Fax 031 323 36 59  
[ta@swtr.admin.ch](mailto:ta@swtr.admin.ch)

La technologie de l'information dans le domaine de la santé

## Télémédecine – Des avantages à exploiter

*La télémédecine est l'exercice à distance de l'art médical. On en attend des améliorations de qualité et d'efficacité dans le domaine de la santé. Toutefois, les risques qu'elle comporte sur le plan de la protection et de la sécurité des données et son influence potentielle sur les aspects psychosociaux de la médecine suscitent des craintes. Les opinions sont également partagées en ce qui concerne ses conséquences sur les coûts de la santé publique. L'étude «Télémédecine» de TA-SWISS présente les effets possibles de l'expansion de cette manière de pratiquer et contient des arguments quant à l'organisation politique du développement dans le futur. Elle a été réalisée avec l'appui de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) et de l'Académie Suisse des sciences techniques (ASST).*

Les centres d'appel médicaux, les consultations à distance entre praticiens ou l'analyse d'images par microscope de tissus sont des exemples d'applications télémédicales déjà utilisés de nos jours. Des tentatives ont été menées dans le *télémonitorage* soit la prise en charge à distance des malades chroniques. Il promet à ces patients plus de liberté de mouvement pour mener une vie sociale, un encadrement médical plus intense et plus de sécurité. La diffusion du *télémonitorage* peut en même temps conduire à une diminution de la qualité des soins et accroître la solitude des patients. En bref et de manière générale : les avantages et les dangers de la télémédecine dépendent moins de la technique utilisée que des modalités de mise en œuvre de ses applications, contrairement à beaucoup d'autres nouveaux développements techniques.

### Une coordination nationale pour profiter des chances offertes

La télémédecine n'en est en Suisse qu'à ses débuts. Divers projets en cours de réalisation – dans les cantons de Genève (*e-toile*) et du Tessin (*Rete sanitaria*) par exemple, ou dans le centre de soins comme l'Hôpital universitaire de Bâle – permettent d'acquérir de l'expérience dans des domaines d'application très variés. Ils visent généralement à résoudre des problèmes d'ordre pratique et sont pour la plupart essentiellement dus à l'initiative de personnes ou d'institutions agissant à titre individuel. Rares sont, par conséquent, ceux qui font l'objet d'une coordination. En d'autres termes, il n'existe actuellement en Suisse aucune stratégie globale d'introduction des techniques télémédicales et d'assurance qualité des applications. C'est pourquoi la Conseillère nationale Doris Stump, présidente du groupe d'accompagnement de l'étude de TA-SWISS, estime que : «Une meilleure coordination et évaluation des projets existants est nécessaire si l'on entend s'apercevoir à temps des dérives de développement et limiter les risques financiers.» Aussi préconise-t-elle la création d'un bureau national de planification, d'assurance qualité et de coordination internationale des applications télémédicales.

### **Promouvoir la télémédecine dans une vision d'avenir**

La télémédecine peut contribuer à l'amélioration de la qualité des soins, à réduire les coûts et à renforcer la compétitivité économique de la Suisse. C'est la raison pour laquelle les auteurs de l'étude de TA-SWISS soutiennent une amélioration de la coordination entre les projets télémédicaux en Suisse et encouragent la recherche et le développement dans ce domaine. Une attention particulière doit être mise sur les points suivants : les applications télémédicales doivent être organisées de telle sorte qu'elles soutiennent et encouragent des soins de qualité et un accès égal pour tous aux traitements. L'autodétermination des patients doit être encouragée, la vie privée des intéressés suffisamment protégée et les aspects psychosociaux de la santé ne doivent pas être négligés par le traitement à distance.

### **Une source incertaine d'économies**

La facilité qu'offre la télémédecine d'accéder par voie électronique à l'historique des patients, d'obtenir un second avis médical, d'avoir l'opinion d'un spécialiste ne peut qu'améliorer la qualité et l'efficacité des traitements. Sans oublier les centres d'appel, qui permettent de réduire le nombre des rendez-vous inutiles chez le médecin. Selon une évaluation de Martin Denz, chef du département *Health Informatics* de la Fédération des médecins suisses (FMH), la télémédecine pourrait induire une réduction générale des coûts de la santé de l'ordre de 5 %. Cette estimation sur son potentiel d'économies est toutefois sujet à polémique. L'accès simplifié aux prestations médicales et la multiplication des mesures préventives qui en sont les corollaires pourraient, en effet, aussi provoquer une nouvelle flambée des dépenses de santé.

### **D'épineuses questions**

L'étude interdisciplinaire de TA-SWISS montre que l'on ne saurait tirer un plein parti des avantages de la télémédecine sans poursuivre plus à fond les investigations au sujet de sa rentabilité économique et de son influence sur la qualité de la prise en charge médicale. Et d'autres types de questions réclament des directives. Par exemple : quelles sont les prestations médicales dont il faut autoriser la télédispensation ? Est-il notamment admissible de pratiquer une psychothérapie par courrier électronique ? Ou encore : quelles sont les qualifications professionnelles requises pour chaque application télémédicale ? Quelles sont les prestations à distance qui se prêtent à une introduction sur la liste de celles obligatoirement remboursées par les caisses-maladie ? Par conséquent, on recommande l'élaboration de meilleures bases pour les décisions politiques. Le public doit être rendu attentif par une campagne d'information sur la télémédecine et la discussion sociale doit être suggérée. Les experts s'accordent sur la nécessité d'une coordination accrue et pour l'utilisation plus efficace des ressources disponibles pour la télémédecine et de prendre en compte suffisamment tôt les demandes de la société concernant son expansion.

**Quest-ce que la télémédecine ?**

La « télémédecine » est l'exercice à distance de l'art médical. Les données et les informations ne sont plus obtenues de part et d'autre lors de contacts personnels, mais par courrier électronique ou postal, par téléphone ou par fax. Ces échanges peuvent avoir lieu entre des professionnels de la santé ou entre des médecins et les personnes qu'ils soignent. L'un des fondements des applications télémédicales est le dossier numérique des patients, c'est-à-dire l'enregistrement sur ordinateur et la gestion informatique des données médicales les concernant. Des plus diverses, ces applications vont des sites de santé d'accès universel sur Internet aux téléthérapies et interventions téléchirurgicales lourdes, en passant par les centres d'appel et le télémonitorage des malades chroniques.

**Communiqué :**

Dans le cadre de la publication de son étude « Télémédecine », TA-SWISS organise avec le Centre Lémanique d'Ethique (CLE) un colloque public qui aura lieu à l'université de Lausanne le 2 novembre prochain. Y participeront, entre autres personnalités, le professeur Antoine Geissbühler, conseiller technique du projet « e-toile » du canton de Genève et le docteur Ignazio Cassis, médecin cantonal du Tessin et responsable du projet « Rete sanitaria ».

**Informations complémentaires :**

Anne Eckhardt, directrice du projet et principale auteur de l'étude de TA-SWISS, Basler & Hofmann Ingenieure und Planer AG, Zurich, tél. 01 387 12 28  
 Michel Roulet, ASST, Neuchâtel, tél. 079 356 04 59  
 Katrin Schneeberger, responsable du projet au centre TA-SWISS, Berne, tél. 031 322 78 56  
 Pr Werner Stauffacher, ASSM, Bâle, tél. 061 271 71 72  
 Conseillère nationale Doris Stump, présidente du groupe d'accompagnement de l'étude de TA-SWISS, Wettingen, tél. 056 426 06 18

**Liens :**

**Projet pilote du canton de Genève :** <http://hinacs.hcuge.ch/>  
**Projet pilote du canton du Tessin :** [www.retesan.ch](http://www.retesan.ch)  
**Exemple de centre d'appel :** <http://www.medi-24.ch/fr/>

Autres publications traitant de la télémédecine :  
 ASSM, ASST (éd.) «Télémédecine/Telemedizin CH», 2002  
 TA-SWISS (éd.) «Gesundheitsportale im Internet. Veränderungen im Gesundheitssystem durch das Internet und durch medizinische Call-Center», (TA-DT 32/2002)  
 TA-SWISS (éd.) «Informatisation des dossiers des patients en télémédecine», 2000 (TA-36/2000)

Avec l'appui de :



**SAMW**  
 Schweizerische Akademie  
 der Medizinischen  
 Wissenschaften

**ASSM**  
 Académie Suisse  
 des Sciences Médicales

**ASSM**  
 Accademia Svizzera delle  
 Scienze Mediche



Schweizerische Akademie der Technischen Wissenschaften  
 Académie suisse des sciences techniques  
 Accademia svizzera delle scienze tecniche  
 Swiss Academy of Engineering Sciences

Berne, le 19.10.2004